

**SOCIETE MINIERE DE BISUNZU**

**SMB Sarl**

**RAPPORT SUR L'EXERCICE DU DEVOIR DE  
DILIGENCE RAISONNABLE**

**Exercice 2015**

## 1. Présentation de l'Entreprise

La société Minière de Bisunzu, SMB Sarl en sigle est une entreprise sociétaire de droit congolais enregistrée sous le numéro RCCM GOM/RCCM/14-B-009 et le numéro d'identification nationale 01-93-N41646R. Elle est détentrice d'un Permis d'exploitation attribué par l'Etat Congolais sous le numéro 4731. Ses bureaux administratifs se trouvent à Goma sur avenue du Lac n°266, Quartier Katindo, Commune de Goma, Province du Nord Kivu.

**Son Directeur Gérant est Monsieur Ben MWANGACHUCHU**

E-mail : [bmwangaceo@smb-sarl.com](mailto:bmwangaceo@smb-sarl.com)

**Le Responsable de la Traçabilité est Monsieur Freddy NZONGA**

E-mail : [fnzonga@smb-sarl.com](mailto:fnzonga@smb-sarl.com)

Son siège d'exploitation est à quelques 62 Km de la Ville de Goma, en territoire de Masisi, Groupement MATANDA, localité LUHUNJE.

Ce rapport présente la pratique du devoir de diligence sur la chaîne de possession de la SMB Sarl pour la période de janvier et décembre 2015. Ce rapport expose clairement les politiques et les activités de l'entreprise pour le respect du devoir de diligence sur la chaîne d'approvisionnement tel que voulu par la loi congolaise et les mécanismes régionaux et internationaux sur les minerais de 3T.

### **Structure d'encadrement de l'exercice de devoir de diligence**

La SMB Sarl dispose aussi d'un système de gestion des sites de la chaîne d'approvisionnement dont le mécanisme de fonctionnement est exposé ci-dessous :

**Service de traçabilité et Développement communautaire :** pour la coordination les actions de l'entreprise en matière de mis en œuvre et respect de lois congolaises dans le secteur minier, de la politique de diligence de l'OCDE et de la traçabilité. Ce service emploie une équipe de 21 agents qui sont répartis sur nos bureaux à Goma, bureau de notre partenaire COOPERAMMA à Goma et dans et autour des sites miniers de Rubaya dans le territoire de Masisi.

Ce service a aussi en charge la mise en œuvre de la responsabilité sociétale de la société.

**Cellule de réception des minerais :** Elle s'assure en collaboration avec les agents de la Division des mines et le CEEC que les livraisons à la SMB sont conformes aux normes et que la documentation est respectée (Possession carte de négociants en cours, preuves de paiement de taxes, respect du tracking et itinéraire de minerais).

**Cellule Documentation et Statistiques :** Sous la supervision du service de traçabilité, ce bureau s'occupe de contrôle de la documentation des fournisseurs, procède au classement des documents et encode les données dans une base de données pour faciliter l'utilisation et la conservation de données. C'est de cette cellule aussi que se prépare les opérations d'exportation des minerais.

**Equipes de terrain :** Ces équipes sont détachées aux bureaux de COOPERAMMA, au Guichet Unique de perception de taxes à Rubaya et une autre équipe se trouve en itinérance dans les sites miniers et ses alentours. Elle s'occupe de vérification des mis en œuvre de devoir de diligence et du respect de la traçabilité. Elles orientent les acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des exigences légales et autres instruments en matière de commerce sain de minerais de 3T. Elles émettent de rapport d'incident e cas d'écart et celui-ci fait l'objet d'un suivi selon son niveau et les acteurs concernés par l'incident.

## **MISE EN ŒUVRE DES ETAPES DE DEVOIR DE DILIGENCE DU GUIDE DE L'OCDE**

### **1. Système de Gestion de l'Entreprise**

La SMB Sarl participe et continue ses efforts pour assurer la provenance légitime et légale de ses approvisionnements et que ceux-ci ne sont aucunement lié à une activité illégale. La SMB Sarl traite uniquement avec les fournisseurs qui respectent les règles de la traçabilité et du devoir de diligence.

La SMB s'est engagée à se conformer à l'Annexe II du guide de l'OCDE et elle est membre d'ITSCI. Elle a élaboré une charte sur les minerais de conflits qui encadre ses relations avec ses fournisseurs dans le sens du respect des obligations légales et réglementaires du

commerce de minerais. À cette charte, la SMB a aussi mis en place un acte de reconnaissance qui prévient et engage nos fournisseurs pour une chaîne d'approvisionnement responsable. Cet acte est signé par chacun de fournisseur et affiché dans nos enceintes. Ces documents sont entièrement dans des langues compréhensibles par toutes les parties.

### **Identification et Evaluation des risques liés à la chaîne de possession**

La SMB Sarl a une équipe de Traçabilité composé de personnes expérimentées dans le secteur minier et la mise en œuvre de processus responsable de commerce de minerais.

Elle a une parfaite collaboration avec le ministère de Mines et la Commission de Suivi de Activités minière en province du Nord Kivu qui est un cadre d'échanges sur les questions majeures de gestion de chaîne de possession.

La SMB Sarl collabore aussi avec le programme iTSCI dans le rapportage des incidents.

### **Réactions aux risques identifiés**

La SMB Sarl accepte uniquement les minerais qui viennent des sites miniers regroupés sous le PE4731 qui sont étiquetés et régulièrement audités. La SMB a une charte de non-conformité et refuse des approvisionnements venant des sites non conforme à la procédure de traçabilité et le devoir de diligence raisonnable de l'OCDE.

### **Effectuer des audits réguliers**

La SMB Sarl est régulièrement auditée de manière indépendante. Elle se prépare à recevoir incessamment un audit de conformité à la Certification de la CIRGL qui a tardé à s'effectuer malheureusement à cause des raisons que la SMB ne maîtrise pas.

## **Publication du rapport annuel sur l'exercice de devoir de diligence**

L'ensemble de rapport due diligence de la SMB sont consultable sur son site Web [www.smb-sarl.com](http://www.smb-sarl.com) ou à celui de ITRI [www.itri.co.uk](http://www.itri.co.uk). Il est aussi disponible dans nos bureaux à Goma Masisi ainsi les bureaux des Agence de l'Etat et de la Coordination de la Société Civile du Nord Kivu et de ses organisations membres.

## **SYSTÈME DE CONTRÔLE EN PLACE À LA SMB SARL**

**Système de traçabilité :** La SMB collabore avec le système d'étiquetage iTSCI pour un meilleur contrôle des sites d'extraction et de la chaîne d'approvisionnement des minerais du permis d'exploitation 4731. Pour de plus amples renseignements sur le système d'étiquetage iTSCI, veuillez-vous référer au site web : <https://www.itri.co.uk>

**Informations sur les fournisseurs :** Une bonne partie de minerais exportés par la SMB provient de sites se trouvant dans notre périmètre d'exploitation mais qui sont exploitées par la *Coopérative des Exploitants Miniers de Masisi (COOPERAMMA)*. Depuis ces sites qui sont **LUWOWO, D4 GAKOMBE, BUNDJALI, KOYI, D2 MATABA, et D3 BIBATAMA** les négociants achètent les minerais auprès des exploitants artisanaux miniers qui sont enregistrés par la Division de Mines et la Coopérative elle-même. Ces négociants (fournisseurs) revendent ces minerais à la SMB. La Société à travers son service de traçabilité s'assure lors de livraison de minerais à nos entrepôts que les négociants possèdent tous les documents requis et valides, Il s'agit de :

- La carte de négociants en cours de validité et les autorisations de la justice pour exercer le commerce de minerais ;
- Des logs books (fiches) creuseurs et Négociants ainsi que les étiquettes respectives ;
- Les Notes de paiements de taxes de l'Etat pour les minerais à vendre ainsi que les preuves d'achats auprès des exploitants miniers artisanaux.

En outre, la SMB tient une base données sur les fournisseurs comportant les détails sur le numéro de la carte de négociants, se volumes de transactions avec la société, le site de provenance et la date de réception pour chaque négociant.

Tout négociant qui fait l'objet d'une mesure administrative et/ou judiciaire est banni temporairement ou définitivement de la liste des fournisseurs à la société.

La SMB fait des évaluations permanentes des risques pour les fournisseurs d'être impliqués dans les activités illégales telles que la corruption, la fraude ou la complicité avec les groupes armés illégaux. En cas de fortes présomptions, la SMB se réserve le droit de suspendre les activités avec l'intéressé et signale son cas auprès des autorités pour une prise de dispositions utiles.

**Devoir de diligence dans les contrats :** la SMB fait signer un acte de reconnaissance aux fournisseurs (dont modelé ci-dessous) pour les engagés dans le respect des standards des lois congolaises, de la CIRGL et de l'OCDE en matière de diligence raisonnable et de commerce de minerais exempt des conflits. Une copie du formulaire est affichée dans nos bureaux et des sensibilisations sont organisées à l'intention des fournisseurs (négociants) pour qu'ils s'approprient cette politique de l'entreprise.

**Visites dans les sites.** La SMB dispose d'un nombre de 8 agents de traçabilité sur terrain qui sont permanents pour faire le suivi rapproché des activités dans les sites miniers et ses environs. Ils rapportent directement au Responsable de la Traçabilité sur les cas de fraudes, de corruption, des mauvaises conditions de travail, des accidents divers, le travail de femmes enceintes et de enfants. Leurs rapports sont élaborés de manière à préciser le lieu, la date, la nature, les faits, les mesures de correction et les recommandations à appliqués selon les acteurs.

Le Responsable de la Traçabilité effectue des visites d'itinérance régulière sur les sites pour superviser le travail de ces agents, s'assurer de l'application du devoir de diligence, faire le suivi sur l'application des recommandations et directives pour une bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Il fait aussi les visites dans les dépôts de la Coopérative COOPERAMMA, où les minerais provenant de nos sites transitent avant d'être acheminés dans le dépôt de la SMB. À cette étape, une première vérification est faite sur le port par les colis des étiquettes provenant de la mine et des fiches mines mais aussi de la régularité des taxes payées et les documents sur le négociant.

Les opérations d'extraction, de transport, d'achats (quand il s'agit de la production récupérée), de traitement et celles liés à l'exportation sont supervisées par le Responsable en Charge de la Traçabilité. Il s'assure du respect du devoir de diligence tout au long des opérations susmentionnées. Il évalue les risques sur la chaîne d'approvisionnement, mobilise si nécessaire les partenaires et les institutions qui peuvent y agir pour les atténuer et ou les éviter.

Le service de traçabilité traite entre autre des questions sur les conditions de travail des exploitants miniers artisanaux, la sécurité, la fraude, la corruption, le prélèvement illégal de taxes.

L'ensemble de rapports sur les visites des sites, des partenaires et sur les incidents sont écrits et classés dans nos bureaux à Goma et Bibatama (Siège d'exploitation).

**Tenue des Registres.** La SMB Sarl tient un système d'enregistrement manuel et informatisé des documents qu'elle reçoit lors des transactions sur les minerais à son dépôt. Ce système permet de noter les détails sur les dates, les numéros d'étiquettes, les noms du négociant ainsi que celui du site d'extraction notamment. Ces outils nous permettent de maîtriser les flux des stocks et observer les écarts de production.

Lors de l'exportation, la SMB Sarl constitue un dossier pour chaque lot incluant :

- Procès-verbal de prélèvement
- Procès-verbal de pesage et scellage
- Rapport de lot prêt à l'exportation
- Autorisation d'exportation
- Licence modèle EB
- Certificat de vérification à l'Export(CVE)
- Certificat de Non Objection
- Certificat CIRGL
- Bon à Enlever DGDA
- Bulletin de Liquidation
- Et la Lettre de transport

En plus, les preuves du respect de devoir de diligence notamment les étiquettes et fiches attestant l'origine des minerais et éventuellement le rapport d'incident sont aussi envoyés à nos clients.

**Divulgation.** La SMB Sarl est disposée à rendre disponible les informations sur les paiements de taxes et impôts payés à l'occasion de ses activités sur le territoire

congolais. Elle a participé aux publications des rapports ITIE 2014 et 2015 et est prête à continuer cet exercice de transparence.

**Coopération avec le Gouvernement.** SMB Sarl collabore avec les Administrations Gouvernementales en charge du secteur minier en République Démocratique du Congo. Ces services mettent en œuvre la traçabilité iTSCI dans nos sites miniers, sur la chaîne de transport et à notre dépôt à Goma. Ses services sont la Division de Mines, le SAESSCAM, le CEEC et les services générateurs de recettes du gouvernement congolais ou mandatés par ce dernier.

Nous collaborons aussi en cas de nécessité avec le gouvernement dans la résolution de failles et manquements constatés sur la chaîne d'approvisionnement et susceptible d'entacher le caractère non conflictuel des minerais provenant de notre périmètre 4731.

### 3. Evaluation des risques

Le système d'évaluation de risques de la SMB Sarl repose sur deux piliers, l'un est interne et l'autre externe.

En interne le service de traçabilité de la SMB Sarl se préoccupe des risques qui peuvent affecter la mise en œuvre du devoir de diligence dans les sites miniers et ses alentours, sur l'itinéraire de transport, dans nos dépôts, sur les fournisseurs ou lors de l'exportation.

La SMB Sarl dispose d'un réseau d'agents de terrain et de sources communautaires pour certifier toute information ou rumeur pouvant entacher le devoir de diligence dans le périmètre en exploitation.

La SMB Sarl a mis au point un protocole d'enquête d'enregistrement d'informations sur tout changement positif ou négatif et les moyens de mitigation des risques. Ce protocole mis en œuvre depuis décembre 2014 permet de faire une évaluation des risques sur base de triangulation des sources et prendre avec les agences gouvernementales les mesures d'atténuation de ces risques.

La SMB accepte aussi les évaluations externes prévues par la loi congolaise.



- Avant la mise en place du système d'étiquetage, une évaluation de la gouvernance avait été menée par Channel Research. Cette équipe avait conclu que les minerais provenant de la Société était libre de tout conflit. Aucune allégation de pires formes de travail ou celui des enfants n'avait été confirmé et il a été clair que les groupes armés illégaux et même les forces régulières ne bénéficiaient d'aucun avantage dans l'exploitation des minerais dans le périmètre d'exploitation 4731 dont nous sommes détenteur.

L'intégralité de cette étude est téléchargeable sur le lien [https://www.itri.co.uk/index.php?option=com\\_mtree&task=att\\_download&link\\_id=55073&cf\\_id=24](https://www.itri.co.uk/index.php?option=com_mtree&task=att_download&link_id=55073&cf_id=24)

- L'année 2015, nos sites miniers ont fait l'objet d'un monitoring par le BGR.

### **Les efforts enregistrés pour la prévention de risques**

- Dans le périmètre 4731, la SMB Sarl est stricte sur le port par les travailleurs ou les visiteurs dans la mine des équipements de protection appropriée à l'occurrence le casque, la salopette, les bottes et les gants, tout manquement à cette règle pousse les agents de sécurité à refuser l'accès à la mine à qui que ce soit.
- L'atténuation des risques d'accidents dans les sites miniers. La SMB déconseille formellement l'exploitation ou des galeries souterraines sans technologies adéquates dans ses sites miniers. C'est pour cette raison que nous encourageons l'exploitation à ciel ouvert qui est un mode en cours sur l'ensemble des sites de notre périmètre depuis le mois d'Aout 2014.
- Des panneaux de signalisation sont installés à l'entrée et dans les sites miniers pour prévenir toute personne de danger dans la mine et de moyens de se protéger en de danger.



Ensuite, les incidents, accidents ou tout autre fait qui est contraire à la politique de la Société dans l'exercice du Devoir de Diligence est documenté de manière à en connaître les causes et les conséquences pour que des mesures de correction soit prises et suivies.

#### 4. Politique de Gestion de Risques de la SMB

La SMB donne une attention particulière aux risques dans son périmètre d'exploitation et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elle développe une politique de gestion de risques qui garantit que les minerais arrivés dans ses installations sont « libres de tout conflit ». La SMB n'est pas par exemple favorable à la corruption, au travail des enfants, et mêmes aux mauvaises conditions de travail des adultes. En cas de contrariété avec cette politique, la Société travaille avec les autorités locales pour éradiquer ou atténuer selon les cas les risques reportés.

#### Autres informations

##### Du point de vue de l'hygiène et prise en charge sanitaire :

- La SMB tient beaucoup à l'hygiène et à la sécurité de sa main d'œuvre. L'ensemble des sites et installations disposent des installations hygiéniques pour éviter les maladies d'origine hydriques et de la saleté.

- L'ensemble des agents de la SMB Sarl dispose d'une couverture maladie qui leur permet de recevoir les meilleurs soins au niveau de la région. Un dispensaire est organisé au sein de notre siège à Masisi pour dispenser les premiers soins et en cas de nécessité, les malades sont transférés à Goma (capitale de la province du Nord Kivu) pour des soins appropriés.

### **Développement Communautaire :**

**Contribution au développement :** La SMB Sarl participe activement au développement de communautés vivant autour de ses sites miniers. Elle pour la seule année 2015 verser au titre de contribution au développement la somme de 310 304\$ et l'année 2014 la somme s'élevait à 236 870\$. En deux ans seulement la SMB Sarl à contribuer à hauteur de 547 174\$. Selon le rapport fait par le Gouvernement Provincial, ces fonds ont participé à l'érection de ponts Bihambwe et Mema dans le territoire de Masisi.

Cette contribution de la SMB a aidé à la construction du bâtiment des Mines du Nord Kivu. Celui-ci abrite actuellement les Services de la Division de mines et a vocation d'accueillir l'ensemble des services techniques de mines notamment SAESSCAM.

Les routes de desserte agricole et servant d'accès à la Mine comme celle de Mumba et d'autres bénéficient de ces fonds pour leur réhabilitation à travers l'exécution de la Coopérative des Exploitants Miniers de Masisi, COOPERAMMA.

Signalons aussi que la réhabilitation en cours de la route Bihambwe (Masisi) jusque Walikale est financée par la contribution au développement de ces fonds des opérateurs miniers et auquel la SMB contribue de manière substantielle.

**Indemnisation de propriétaires fonciers :** Conformément à l'article 281 du code minier congolais, la SMB Sarl a payé au titre de délocalisation des propriétaires fonciers la somme de 600 000\$ pour délocaliser les certains habitants du périmètre miniers afin des travaux d'exploitation de mines de la société. Cet argent participe largement à acquérir de nouveaux espaces, à améliorer l'habitat des communautés autour du périmètre minier et même à s'orienter dans les activités génératrices de revenus. La SMB Sarl regrette seulement la surenchère qui frise la violation de lois lors de négociations de ces

indemnisations et encourage les habitants à ne pas procéder à des nouvelles acquisitions de terre et constructions au sein du périmètre minier.

### Projets de développement à réaliser pour 2016

- Construction et prise en charge d'une école professionnelle des métiers à Rubaya : avec les filières en soudure, électricité, mécanique, Maçonnerie, mines,...
- Mettre en place un centre Informatique à Goma pour l'apprentissage à l'utilisation des logiciels et les nouvelles technologies de l'information des jeunes désœuvrés et vulnérables ;
- Mettre en œuvre une clinique moderne pour la prise en charge médicale des agents de la Société et les cas de transferts de formations sanitaires de Rubaya et ses environs et prendre en charge les soins de santé de ses agents à Goma.



Une maquette de la polyclinique à construire par SMB à Goma

- Construire une clinique à Bibatama pour la prise en charge médicale des agents de terrain et des membres des communautés environnantes.

Fait à Goma, le 30 mars 2016

Service Traçabilité et Développement Communautaire



Société Minière de Bisunzu  
SMB Sarl